

SOMMAIRE

- 2 > Mot du directeur général
- 3 > Dossier LPJ
- 4 > La FFARIQ revendique un plus grand pouvoir de négociation collective
- 5 > Le retrait préventif lors d'une grossesse
- 6 > Mécontente nationale sur le remboursement des dépenses
- 7 > Retour sur le congrès et l'AGA 2017
- 7 > Nouveau projet de recherche sur *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse*. Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement.
- 9 > PETALES Québec
- 10 > Les régions Info-comités
- 15 > Besoin d'aide ou d'information?



Volume 10
Numéro 1
Janvier 2018



L'inform'accueil

La ressource formée et informée : une ressource d'avenir

ÉDITORIAL

Chères ressources,

J'espère que vous avez passé un temps des fêtes agréable et que vous avez profité des vacances pour faire le plein d'énergie. L'année qui vient de se terminer a été l'occasion pour nous de voir l'aboutissement de plusieurs dossiers d'importance, toujours dans l'intérêt premier des ressources d'accueil du Québec. Vous le savez, nous nous faisons un devoir de toujours aller de l'avant afin d'améliorer vos conditions d'exercice. Nous ne tenons rien pour acquis et nous travaillons sans relâche afin que vous n'ayez qu'à vous concentrer sur l'essentiel, soit votre travail auprès des enfants que vous accueillez avec tant d'amour.

À la FFARIQ, nous commençons l'année en force avec encore une fois de gros dossiers à mener de front. Je me ferai également le devoir d'aller vous visiter dans vos régions respectives. Ces rencontres sont l'occasion idéale pour vous de poser vos questions, de vous informer sur vos droits et sur les avancées de la FFARIQ sur différents sujets. C'est également une occasion de rencontrer d'autres familles vivant tout près, qui éprouvent possiblement les mêmes difficultés que vous au quotidien. Je ne le répéterai jamais assez, mais le réseau de soutien entre les familles d'accueil est très important. C'est dans cette optique que nous avons créé les groupes Facebook privés régionaux. Encore une fois, je vous

invite à vous inscrire à ces groupes par le biais de votre comité régional. Nous voulons faire en sorte de vous informer rapidement et efficacement quant aux nouveautés et aux dossiers touchant votre région. L'objectif est de répondre rapidement à toutes vos questions, de favoriser la discussion et de faciliter le contact, le tout de façon confidentielle. De nombreuses ressources sont déjà très actives dans chacun des groupes et nous souhaitons les promouvoir encore davantage, car nous en constatons déjà les retombées positives.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2018. Je vous souhaite bonheur, santé et surtout du temps de qualité en famille. N'oubliez pas que la FFARIQ est là pour vous, que ce soit pour répondre à vos questionnements ou pour défendre vos intérêts. De nombreuses personnes sont là pour vous aider, qu'il s'agisse de votre comité régional ou des conseillers syndicaux pour chacune de vos régions. Faites appel à nous et laissez-nous être votre voix.

Geneviève Rioux,
Présidente de la FFARIQ

L'inform'Accueil est publié par la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourassa
Bureau 256
Courriel : info@ffariq.ca
Site Internet : www.ffariq.ca

Téléphone : 418 529-4734
Sans frais : 1 866 529-5868
Télécopieur : 418 529-0456
Télécopieur sans frais : 1 866 388-8860



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

Mot du directeur général

Chères ressources,

L'année qui vient de se terminer a été très chargée et de nouveaux défis nous attendent pour assurer la pérennité de notre organisation.

Le présent numéro de l'Inform'accueil contient une foule d'informations importantes sur les grands dossiers et les actions entreprises par notre équipe au cours des derniers mois. À la lecture de celles-ci, vous constaterez que ces actions auront des retombées positives et des impacts directs sur votre rôle de ressources d'accueil à court, moyen et long terme. En premier lieu, le dossier de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de sa révision par l'Assemblée nationale. Comme vous le savez, la modification de la *Loi sur la protection de la jeunesse* a été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année 2017. La FFARIQ, seule organisation syndicale ayant proposé des modifications à la Loi au bénéfice des familles d'accueil, a eu gain de cause dans ses demandes. Un texte complet vous est présenté à ce sujet, énonçant les principales modifications apportées à la Loi, dont la principale est que dorénavant, les RI-RTF qui le désirent pourront se présenter devant le tribunal assistés d'un avocat pour faire connaître leurs représentations lors d'un déplacement ou d'une révision du dossier d'un usager. À cette fin, la FFARIQ a négocié pour vous des tarifs préférentiels avec deux cabinets d'avocats spécialisés en droit de la jeunesse qui pourront vous assister lors de vos comparutions devant le tribunal de la jeunesse. Vous trouverez à cet effet les coordonnées de ces cabinets d'avocats à la fin du présent mot*.

Dans le présent numéro, nous vous présentons également d'excellents articles portant sur un jugement du Tribunal administratif du travail en lien avec l'accès pour les RI-RTF au programme de retrait préventif « maternité sans danger » prévu à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, ainsi que deux autres articles faisant un état de situation quant aux recours entamés par la FFARIQ concernant la mésentente nationale sur le non-remboursement de certains frais par les établissements et celui en lien avec notre contestation de certains articles de la LRR. Je vous invite à lire attentivement ces derniers. Ceux-ci expliquent clairement les actions que votre syndicat a entreprises dans votre intérêt.

Dans un autre ordre d'idées, votre syndicat a aussi entrepris un recours dernièrement en lien avec les accréditations syndicales découlant de l'affiliation du projet de loi 10 portant sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. C'est ainsi qu'avait lieu le 16 octobre dernier l'audition devant le Tribunal administratif du travail pour la requête de la FFARIQ, demandant au tribunal de déclarer illégal, nul et non avenu le maraudage exercé par la CSN en juillet dernier dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La preuve étant close, une décision

du tribunal est attendue au début de l'année 2018. Nous vous tiendrons informés de la suite des choses dans ce dossier.

Au cours de la nouvelle année à venir, déjà certains dossiers se pointent à l'horizon en vue d'améliorer vos conditions d'exercice à titre de RI-RTF. C'est ainsi que la FFARIQ a l'intention de s'attaquer au cours de l'année 2018 à la problématique reliée à l'imposition par Revenu Québec au remboursement pour les RI-RTF des frais de garderies subventionnées. La FFARIQ désire en effet éviter que les RI-RTF paient de l'impôt sur les frais de garde et que cette obligation soit imputable aux établissements. Comme vous pouvez le constater, la FFARIQ travaille avec vous et pour vous.

La FFARIQ, faut-il le rappeler, est la seule organisation syndicale à vous offrir un service-conseil exclusif. Vous avez à votre disposition l'expertise de nos professionnels et de nos avocats, faisant de nous le leader dans la représentation des RI-RTF au Québec. N'hésitez donc pas à nous consulter pour toute question.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018 au nom de tous les employés de la FFARIQ. Bonne lecture à vous.



François Garon
Directeur général L.LL MBA

* Coordonnées des cabinets spécialisés en droit de la jeunesse :

Salvatore Avocats

75, Boul. des Châteaux, bureau 322
Bainville, QC J7B 2A4
Tél: (450) 970-2707

Auger, Garnier, Frédéric Avocats

1085, Av. Louis-Saint-Laurent
Québec, QC G1R 2W8
Tél: (418) 682-8211

Dossier LPJ

Vous vous rappelez du temps où les familles d'accueil devaient déposer une requête au tribunal pour espérer témoigner devant le juge ? Nous sommes heureux de vous annoncer que cette problématique est maintenant résolue. Dorénavant, les familles d'accueil à qui un enfant est confié devront non seulement être consultées avant que celui-ci soit déplacé dans un autre milieu de vie, mais également lors de la révision du statut de celui-ci. La FFARIQ a donc cherché à faire valoir vos droits en saisissant l'opportunité de pouvoir déposer un mémoire à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie lors de la session parlementaire qui s'est tenue en automne 2016. Pour ce faire, des recherches juridiques ont été menées et vos témoignages et votre expérience ont été employés pour appuyer nos propositions quant auxdites modifications à la loi, laquelle a été adoptée le 4 octobre 2017.

Plusieurs autres modifications ont aussi été apportées à la LPJ. Parmi les dispositions qui ont été proposées à la loi, nommons d'abord celle qui favorise la préservation de l'identité culturelle des enfants autochtones et la participation des communautés à la prise de décision concernant leur enfant. La *Loi sur la protection de la jeunesse* soulignera désormais l'importance de prendre en considération l'identité culturelle pour déterminer l'intérêt de l'enfant autochtone. De ce fait, lorsqu'il est retiré de son milieu familial, il doit être placé dans une famille d'accueil qui lui permettra de préserver cette identité culturelle. Une autre

disposition a été adoptée à la loi: la disposition favorisant le signalement et la prise en charge de situations d'abus, plus particulièrement d'abus sexuels, ce qui va contribuer à assurer une meilleure protection pour les enfants victimes de toutes formes d'exploitation sexuelle. Enfin, d'autres dispositions permettant de clarifier la loi ont été introduites. Les motifs de compromission relatifs à la non-fréquentation scolaire et à la négligence sur le plan éducatif ont notamment été revus afin d'assurer une cohérence entre les dispositions portant sur l'obligation de fréquentation scolaire, tel que prévu par la *Loi sur l'instruction publique*.

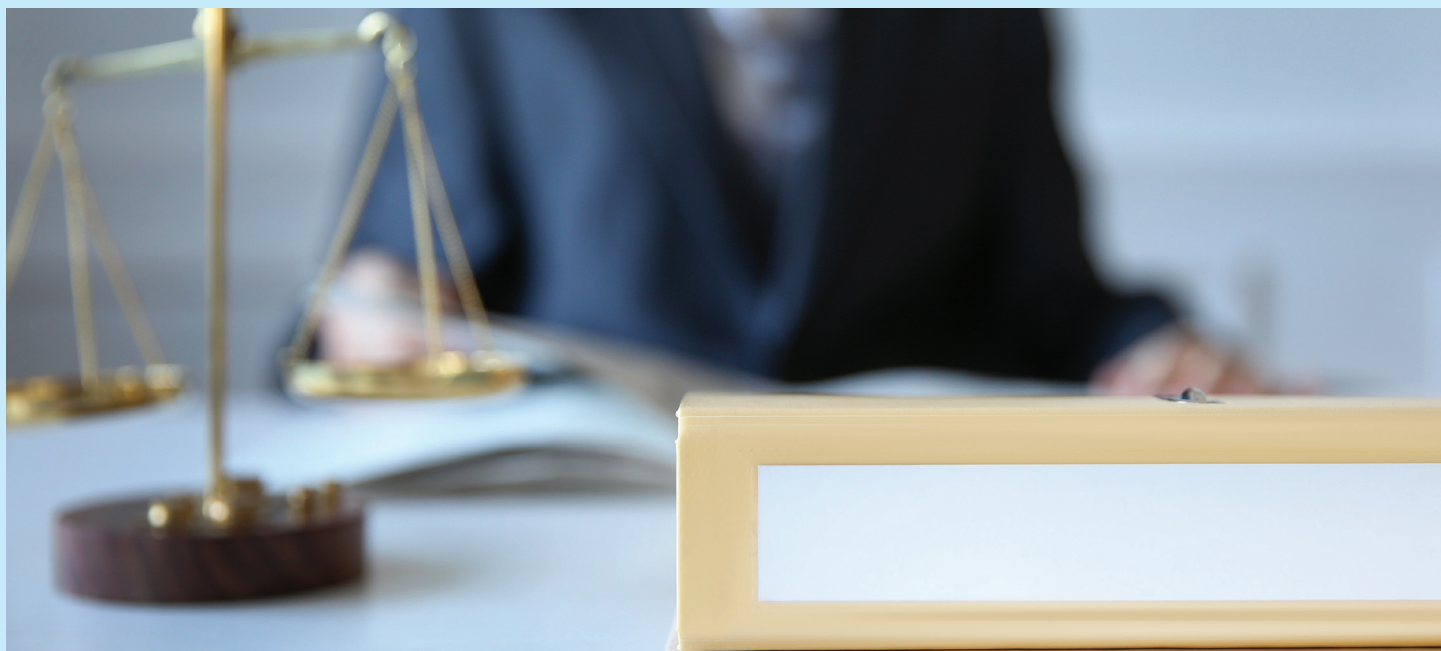
Merci de faire confiance à la FFARIQ !

Solidairement,



Maude Delagrave

Maude Delagrave
Conseillère syndicale



La FFARIQ revendique un plus grand pouvoir de négociation collective

En août dernier, la FFARIQ a déposé à la Cour supérieure un recours contestant la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (la « LRR »). La FFARIQ allègue que celles-ci violent la liberté d'association prévue à l'alinéa 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés (la « Charte »). Ce recours se fonde essentiellement sur deux principes jurisprudentiels reconnus par la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, relativement à la liberté d'association.

D'abord, la liberté d'association prévue par la Charte reconnaît le droit à la négociation collective, c'est-à-dire le droit de se regrouper collectivement en vue de réaliser des objectifs communs, notamment négocier des conditions de travail. Lorsqu'une loi ou un règlement restreint les sujets susceptibles de faire l'objet de négociation, cela réduit le pouvoir de négociation de l'une des parties et rend impossible la réalisation des objectifs liés à la liberté d'association relatifs aux conditions de travail. Ceci constitue une entrave à la liberté d'association, ce qui donne ouverture à des recours afin de permettre le respect à la garantie qui est permise par la Charte.

Or, la LRR restreint la négociation de certains sujets susceptibles de faire partie de l'entente collective. En effet, certains sujets sont qualifiés de « non négociables » par le Ministre de la Santé et des Services sociaux et n'ont pu être négociés lors des négociations antérieures. À titre d'exemple, l'entente collective présentement en vigueur comporte une section informative composée de six lettres d'entente ne faisant pas partie intégrante de l'entente collective. Parmi celles-ci, cinq d'entre elles concernent des sujets qui sont reliés aux conditions de travail des ressources et qui ne peuvent faire l'objet de négociation. Par ailleurs, les sujets compris à l'entente spécifique ne peuvent faire l'objet de négociation collective, tel que la durée de l'entente spécifique.

Par ailleurs, le second principe jurisprudentiel sur lequel se fonde le recours intenté par la FFARIQ est à l'effet que le droit de grève constitue une composante indispensable de la négociation collective et permet de maintenir l'équilibre des parties dans le cadre de leurs négociations. Lorsque le droit de grève est retiré à des travailleurs, cela crée un déséquilibre de force entre les parties négociantes. Pour pallier à ce déséquilibre, il faut remplacer le droit de grève par un mécanisme qui permet de trouver une solution à l'impasse qui peut survenir entre les

parties en phase de négociation. Par exemple, la jurisprudence a reconnu qu'il s'agit d'un mécanisme de remplacement efficace au droit de grève lorsque les parties peuvent avoir recours à un mécanisme indépendant afin de régler les difficultés qui surviennent en période de négociation. Plus particulièrement, avoir recours à un arbitre de différends dont la décision est exécutoire et que les parties sont tenues de respecter permet de rétablir le déséquilibre de force qui s'installe entre les parties lorsque le droit de grève des travailleurs est retiré.

En ce qui concerne les ressources, non seulement la LRR ne leur permet pas de recourir au droit de grève dans le cadre de leur négociation collective, mais la loi ne prévoit pas non plus un moyen pour pallier aux impasses qui peuvent survenir dans le cadre des négociations. Ainsi, en période de négociation, lorsque les parties n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente, les ressources ne peuvent exercer de moyens de pression efficaces autres que des moyens de pression qualifiés « administratifs ». Cela brime considérablement leur droit à la négociation collective qui découle de leur liberté constitutionnelle d'association.

Ainsi, par le biais du recours déposé en août dernier, la FFARIQ demande que les dispositions de la LRR qui contreviennent à la liberté d'association des ressources soient déclarées invalides. Plus particulièrement, la FFARIQ demande qu'il soit ordonné au gouvernement de procéder à des modifications à la LRR de sorte que les ressources puissent négocier toute condition de travail qui leur sont applicables et qu'elles puissent bénéficier d'un véritable mécanisme de résolution des conflits en cas d'impasse dans les négociations collectives, et ce, pour pallier au fait qu'elles ne bénéficient pas du droit de grève.



DBBeauchemin

Daphné Blanchard-Beauchemin
Avocate
Gaggino Avocats

Le retrait préventif lors d'une grossesse

Le travail d'une RI-RTF est très particulier. Comme tout travailleur, vous êtes vulnérable aux aléas de la vie. À la différence, lorsque vous devez prendre un congé, vous ne pouvez pas simplement quitter vos lieux de travail pour prendre du repos puisque des gens vulnérables comptent sur vous et sur votre protection. Dans ce contexte, nous analyserons dans ce texte une décision du Tribunal administratif du travail (TAT, division de la santé et de la sécurité du travail) lors d'un retrait préventif en vertu du programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD). Vous pourrez ainsi dégager ce qu'implique un retrait de travail dans votre contexte particulier de ressource RI-RTF et de votre droit d'être indemnisé.

Dans ce jugement du TAT, la ressource avait demandé au tribunal de déclarer qu'elle est admissible au programme pour une maternité sans danger et ses indemnités (PMSD), et qu'elle a conséquemment droit à une indemnité de remplacement de revenu alors qu'elle opérait une résidence pour adulte lourdement handicapée.

La CNESST avait tout d'abord confirmé à deux reprises que la ressource n'a pas droit aux indemnités de remplacement de revenu puisqu'elle a toujours des usagers dans sa résidence. Notons ici qu'en ayant toujours des résidents dans sa ressource, la CNESST considérait que la ressource touchait toujours des rétributions dues à sa prestation de service et que conséquemment, elle n'avait pas droit à une indemnité de remplacement de revenu.

La nature particulière du travail de la ressource a fait en sorte qu'elle estimait qu'il était irréaliste pour elle d'exiger que ses usagers quittent sa résidence pour lui permettre de bénéficier des avantages du PMSD. Elle a donc décidé de porter la décision en appel.

Il est important ici de noter que la dame a dû augmenter les heures de travail de son personnel et avoir recours à de l'aide pour poursuivre la prestation de service la nuit et effectuer les tâches administratives, et ce afin de lui permettre de se retirer de son travail dans le but de poursuivre sa grossesse en toute sécurité. Conséquemment, la ressource estimait remplir les conditions nécessaires pour avoir droit à l'indemnisation du programme PMDS.

Dans ce contexte, le tribunal a estimé que la CNESST ajoutait à la loi des conditions qui n'y sont pas en exigeant que la ressource n'ait pas d'usager dans sa résidence pour accepter sa demande d'indemnisation alors qu'elle avait pris des mesures pour soustraire l'enfant à naître

et elle-même à des dangers physiques à cause de sa grossesse. Incidemment, l'exigence de n'avoir aucun usager dans sa résidence est, selon le tribunal, difficilement applicable à cause des caractéristiques des usagers hébergés par la ressource. Madame avait fait remarquer qu'il serait ardu de relocaliser rapidement les usagers puisqu'ils présentent des besoins de base importants. De plus, d'un strict point de vue économique, la CNESST imposait à la ressource une mesure qui est probablement susceptible de remettre en question la viabilité de ce qu'elle a construit en devenant une ressource intermédiaire. En effet, comment pourrait-elle supporter les dépenses inhérentes à la conservation d'un immeuble pouvant héberger huit adultes lourdement handicapés sans les revenus qui en découlent ?

Pour ces raisons, le tribunal a estimé que du fait de sa grossesse, la ressource a subi un préjudice. De plus, la difficulté d'application des règles en matière de retrait préventif ne devrait pas priver la ressource des avantages que le législateur a voulu lui accorder en matière de remplacement de revenu. Dans ce contexte, le tribunal avait octroyé à la ressource une indemnité de remplacement de revenu déterminée en fonction du salaire minimum en vigueur lors de l'émission du certificat de retrait préventif. Le tribunal mentionnait également dans son jugement que : « Si elle estime cette mesure insuffisante pour l'indemniser adéquatement, le Tribunal laisse à madame la possibilité de démontrer à la Commission qu'elle a droit à une indemnité de remplacement du revenu supérieure à celle qui lui est reconnue. »

Dernièrement, nous avons eu confirmation que la ressource a été indemnisée en vertu de son revenu brut pour l'année fiscale en cour lors du litige. En effet, la CNESST a décidé d'appliquer l'article 365 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et d'indemniser la ressource sur la base de son salaire brut plutôt que sur la base du salaire minimum.



Étienne Marquis
Conseiller syndical

Mésentente nationale sur le remboursement des dépenses

Au cours des dernières années, la FFARIQ a déposé plusieurs mésestentes pour réclamer le remboursement de dépenses effectuées par des familles d'accueil et que leur établissement refusait de payer. Cet automne, dans le cadre d'une mésestente nationale portant sur ce sujet, nos avocats ont plaidé devant un arbitre de grief pour faire valoir les droits de ressources qui se trouvaient dans cette situation.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

La première situation ayant fait l'objet d'un débat est celle des fournitures scolaires. Dans deux cas similaires, l'établissement de la Mauricie-Centre-du-Québec a donné son accord pour qu'un usager soit inscrit à un programme d'étude spécialisé. L'établissement a donc accepté de défrayer les coûts d'inscription à ces programmes, mais a par la suite refusé de payer pour des fournitures scolaires exigées par ces programmes. Dans un cas, un ordinateur portable d'un modèle particulier était requis pour tous les jeunes inscrits au programme, alors que dans l'autre cas, un appareil photo était nécessaire en classe ainsi que pour effectuer des travaux à la maison. Puisque l'achat de ces équipements découlait de l'inscription des usagers à ces programmes particuliers, nous avons soutenu que l'accord de l'établissement pour l'inscription des usagers à ces programmes entraînait son accord à payer les frais pour les fournitures scolaires qui s'y rattachaient.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Une seconde situation qui a été soumise à l'arbitre portait sur les équipements nécessaires à la pratique d'activités sportives et culturelles. Il s'agissait en l'espèce d'une ressource ayant inscrit trois usagers à une ligue de baseball. L'établissement avait donné son accord pour rembourser à la ressource l'inscription à cette activité. Par contre, l'établissement a refusé le remboursement des gants de baseball que la ressource devait acheter à ses usagers. Comme dans le cas des fournitures scolaires mentionné ci-haut, nous avons fait valoir que les gants de baseball sont nécessaires aux usagers pour la pratique de cette activité, et que leur achat constituait un « frais » lié à la pratique du baseball. Nous avons donc demandé leur remboursement par l'établissement.

LES UNIFORMES SCOLAIRES

La dernière situation présentée à l'arbitre était celle du paiement des uniformes scolaires. Dans ce cas, la ressource avait quatre usagers qui fréquentaient l'école secondaire. Malgré l'obligation du port de

l'uniforme scolaire, l'établissement a refusé de les rembourser à titre de fournitures scolaires. Il prétendait plutôt qu'il s'agissait de vêtements. La position que la FFARIQ a défendue est que les uniformes scolaires ne peuvent être considérés comme des vêtements faisant partie du trousseau de vêtements puisqu'ils ont vocation à être portés uniquement à l'école. Puisqu'ils ne sont pas portés par les usagers dans leur vie quotidienne à l'extérieur de l'école, nous soutenons que les uniformes scolaires sont des fournitures scolaires plutôt que des vêtements.



La position du Ministère dans tous les cas ci-haut mentionnés est à l'effet que les établissements ont un pouvoir discrétionnaire d'autoriser une dépense. Il leur revient, selon le Ministère, de déterminer si une dépense pour un item listé à la Circulaire doit être encourue pour un usager. Ainsi, un établissement n'enfreindrait aucune disposition de la loi, de l'entente collective ou de la Circulaire en exerçant son pouvoir discrétionnaire. En d'autres termes, le ministère peut autoriser l'inscription d'un usager à un programme parascolaire, mais sans l'obligation de lui fournir l'équipement nécessaire.

La décision de l'arbitre dans cette mésestente nationale devrait être connue à l'hiver 2018. La FFARIQ est d'avis que les familles d'accueil n'ont pas à payer de leur poche les frais pour des activités ou programmes qui ont par ailleurs été approuvés par leur établissement.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Olivier Auchu'.

Olivier Auchu
Conseiller syndical

Retour sur le congrès et l'AGA 2017

Le 21 octobre dernier a eu lieu le congrès annuel de la FFARIQ. Encore une fois cette année, notre équipe s'est surpassée afin de vous offrir un événement qui combinait à la fois conférences éducatives, information et divertissement. La présidente a commencé la journée avec un mot de bienvenue, et un dîner a été servi pour tout le monde. Nous avons ensuite eu la chance d'accueillir le conférencier Sylvain Guimond, qui a abordé de façon ludique et vivante le thème de la confiance en soi et de la valeur que l'on se donne en tant que personnes. En fin d'après-midi, c'est le Dr Martin Pearson, psychologue, qui est venu offrir informations et astuces pour les familles ayant un enfant présentant un TDAH.

En soirée, après le cocktail et le banquet, c'est monsieur Michaël Rancourt qui est venu divertir le public, lequel a été charmé du début à la fin par la performance de cet artiste aux multiples talents. Plusieurs prix de présence ont été décernés tout au long de la soirée.

Le dimanche 22 octobre a été réservé pour notre Assemblée générale annuelle (AGA), où seuls les membres en règle, c'est-à-dire ayant signé leur carte d'adhésion à la FFARIQ, peuvent assister. Nous y avons présenté notre rapport d'activité pour 2016-2017, les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les ressources présentes lors de ce beau week-end, organisé spécialement pour vous. Vous avez répondu en grand nombre à notre invitation et nous en sommes très heureux. **Pour l'an prochain, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le congrès ainsi que l'AGA se tiendront dans la région des Laurentides les 20 et 21 octobre 2018.** Notre équipe est déjà à l'œuvre afin de vous concocter encore une fois un événement rassembleur et intéressant pour chacun d'entre vous. Notez la date à votre calendrier, de plus amples détails vous seront transmis dans les mois à venir.

Nouveau projet de recherche sur L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse. Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement.



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Sylvie Drapeau, Doris Chateaufort, Marie-Christine Saint-Jacques et Rachel Lépine

Une équipe de chercheurs du Centre de recherche JEFAR de l'Université Laval entreprend un nouveau projet de recherche dans le but de recueillir les points de vue de parents, d'enfants et d'intervenants pour mieux comprendre l'expérience des acteurs impliqués dans les situations de réunification familiale suivies ou non d'un remplacement.

Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre de la troisième évaluation des impacts de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) sur la stabilité et les conditions de vie des enfants en réponse à un appel de propositions du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

En effet, conformément à l'article 156.2 de la LPJ, une nouvelle évaluation sur la stabilité et les conditions de vie des enfants doit être déposée à l'Assemblée nationale au plus tard le 9 juillet 2020. Cette troisième évaluation s'inscrit en continuité avec les évaluations antérieures et

poursuit l'examen sur une plus longue période d'observation des dimensions de stabilité et de conditions de vie déjà examinées. À l'instar des précédentes évaluations, l'étude comporte deux volets. Un premier volet sera réalisé à partir des données de services avec une approche quantitative. Un second volet sera réalisé auprès de parents, d'enfants et d'intervenants dans une perspective qualitative s'intéressant à leurs points de vue. Ces deux volets sont complémentaires et permettront une meilleure compréhension de l'expérience des acteurs impliqués dans des situations de réinsertion familiale suivies ou non d'un remplacement.

Nous vous présentons aujourd'hui le projet de recherche qui concerne le second volet de cette étude sur les points de vue des acteurs concernés. Ce volet est sous la responsabilité de madame Sylvie Drapeau, Ph. D., professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheure au Centre de recherche JEFAR.

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA RÉUNIFICATION FAMILIALE ET AU REMPLACEMENT ?

Les résultats des évaluations antérieures nous indiquent qu'il y a un mouvement à la baisse dans le recours au placement et une diminution modeste de l'instabilité mesurée par le nombre de milieux de vie différents que les enfants connaissent et le nombre vécu de déplacements (Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie S. et coll., 2011; Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, D., Chateaneuf, D., Poirier, M-A., Saint-Jacques, M-C., Turcotte, G., 2015). La plus récente évaluation (2015) a démontré que la réunification familiale constitue le projet de vie le plus souvent privilégié à la suite d'un placement, et ce, dans la plupart des groupes d'âge. Il s'agit du projet de vie qui s'actualise le plus rapidement (comparativement à d'autres projets de vie tels que l'adoption, la tutelle ou le placement à majorité), mais on observe qu'une proportion non négligeable d'enfants réunifiés doit être replacée en milieu substitut ultérieurement. Selon les auteurs de ces études, il est essentiel de développer une meilleure connaissance des facteurs personnels, familiaux et environnementaux qui favorisent le maintien de la réunification familiale. La connaissance de ces facteurs permettrait d'en arriver plus rapidement à un projet de vie durable pour l'enfant. De plus, au terme de la deuxième évaluation, les chercheurs soulignaient l'importance de recueillir le point de vue de différents acteurs concernés à propos d'une même situation afin de mieux éclairer les points de convergence et de divergence sur des enjeux liés aux processus d'intervention. C'est pourquoi nous nous intéressons actuellement à leurs points de vue.

L'objectif de notre projet de recherche est de recueillir les points de vue des acteurs concernés (parent, enfant, intervenant) sur la réunification familiale suivie d'un remplacement, s'il y a lieu, et identifier les facteurs qui contribuent à sa réussite ou lui font obstacle.

QUI EST SOLlicitÉ PAR CE PROJET ?

Les acteurs familiaux (parent et enfant) ainsi que l'intervenant responsable du dossier qui sera sélectionné seront sollicités pour participer à cette étude. L'échantillon sera composé des acteurs (parent, enfant, intervenants) impliqués dans des situations familiales où au moins un enfant âgé entre 0 à 17 ans a fait l'objet d'une mesure de placement dans une famille d'accueil ou un autre milieu substitut au cours des dernières années. Deux sous-groupes seront constitués, à savoir un groupe composé de familles dont un enfant ayant été placé dans le passé a été réinséré avec sa famille immédiate d'origine, et un autre groupe composé de familles dont un enfant ayant été placé dans le passé a été réinséré avec sa famille immédiate d'origine pour ensuite être de nouveau placé dans un milieu substitut dans le cadre de la même trajectoire de suivi. Pour atteindre notre objectif, la recherche se déroulera dans quatre centres jeunesse présentant une variabilité sur le plan régional et démographique. Une cinquantaine de situations familiales seront retenues dans l'étude.

EST-CE QUE LES PARENTS D'ACCUEIL SERONT SOLlicitÉS DANS LE CADRE DE CE PROJET DE RECHERCHE ?

Les parents d'accueil (familles d'accueil, familles d'accueil de proximité et tiers significatifs) ne seront pas sollicités directement pour leur participation dans le cadre de ce projet de recherche. Par contre, il est possible qu'un des jeunes hébergés dans leur famille soit sollicité pour participer à la recherche. Dans un tel cas, les parents d'accueil seront informés par l'équipe de recherche ou par l'intervenant responsable du dossier à l'application des mesures. Seuls les enfants âgés de 9 à 17 ans, avec l'accord de leur parent, seront sollicités pour participer à cette étude.

QUELLES SONT LES RETOMBÉES DE L'ÉTUDE ?

Cette recherche fournira des informations de premier plan sur l'appréciation que font les parents et les enfants des services de la protection de la jeunesse. Par la description concrète de leur expérience de réunification familiale et de remplacement, le cas échéant, l'étude mettra en lumière les besoins particuliers de ces personnes et les services à développer pour y répondre. Les données de cette étude conduiront également à formuler des lignes directrices sur les façons de mieux soutenir les enfants et les familles, notamment ceux dont le projet de vie est le retour à la maison et, par conséquent, les familles d'accueil qui les hébergent.

EN SAVOIR PLUS :

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice du projet pour ce volet : Rachel Lépine au (418) 656-2131, poste 4512 ou par courriel à Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca

Le Centre de recherche JEFAR profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous les parents d'accueil une bonne et heureuse année 2018!

PETALES Québec

Abandonné une deuxième fois...



C'est ce qui se dit ou se pense souvent lorsque des parents adoptifs demandent le placement de leur enfant adopté sans l'option d'un retour dans la famille. Le maintien des contacts demeure difficile et pour certains d'entre eux au point de le restreindre à de simples et courts appels téléphoniques. Le placement provoque de grands malaises ressentis comme de la distance et même comme un détachement parental.

Ces enfants adoptés peuvent ne démontrer aucune émotion au placement se réfugiant dans le silence et le retrait dans leur famille d'accueil. D'autres sembleront s'adapter rapidement en respectant les règles de vie sans opposition et en étant d'une grande familiarité dès la première rencontre. La famille d'accueil devient immédiatement leur nouvelle famille comme s'ils avaient maintenant une nouvelle maman et un nouveau papa, éliminant de facto leurs parents adoptifs.

Colère, rage, tristesse, crainte, fébrilité, doute, indifférence, peur, c'est un cocktail d'émotion pour ces enfants et adolescents adoptés puis placés. Ils les manifesteront de manières différentes créant de la confusion pour les adultes qui les accueillent et ceux qui les entourent.

Ces enfants font pitié ainsi abandonnés une deuxième fois, souvent dans le chaos et les conflits entre eux et leurs parents adoptifs. Qui sont donc ces parents qui osent agir ainsi et délaisser ces enfants si malheureux ?

MAIS OUI, QUI SOMMES-NOUS ?

Nous avons désiré avoir des enfants et créer une famille. Pour diverses raisons bien souvent imprévisibles, le parcours pour atteindre notre objectif a été l'adoption, d'un enfant d'ici ou d'ailleurs dans le monde. Confiant du bonheur si longtemps attendu, nous avons été confrontés aux réalités de l'enfant adopté. Jour après jour, nous faisons des découvertes périlleuses, surprenantes et déstabilisantes. À plusieurs reprises, nous risquons de perdre pied et notre équilibre. Nous réalisons les méfaits délétères de la rupture avec leurs origines biologiques et identitaires et pour plusieurs d'entre eux, les impacts majeurs de la

maltraitance et de la négligence préadoption. Ces enfants présentent de graves fragilités sur le plan de leur développement tant affectif, cognitif que social, dont nous prenons connaissance parfois dès leur arrivée, parfois au fil des jours, des mois ou des années.

Que faire alors ? Il n'y a pas au Québec de ressources en post-adoption pouvant dûment et dignement accompagner ces parents en détresse. Avec les années, les situations se dégradent et l'urgence d'agir s'impose.

Pris dans l'engrenage de la protection de la jeunesse, ces enfants sont signalés et leurs parents sont jugés sur les principes d'une sécurité et d'un développement compromis par le rejet affectif du parent, la négligence éducative, les abus psychologiques ou risque d'abus, les troubles sévères de comportement de l'enfant, etc. L'évaluation et les orientations se basent donc sur ces principes stricts de la pratique. Malheureusement, une vision plus écosystémique permettrait de mieux dégager les enjeux liés aux réalités actuelles de l'adoption et ceux du lien d'attachement.

Le manque de connaissance et la presque absence d'expertise en ces domaines de l'adoption et de l'attachement chez plusieurs intervenants et professionnels des différents services sociaux engendrent parfois des dérapages dans le processus de placement.

Les enfants adoptés en font les frais ainsi que leurs parents adoptifs, autant que les familles d'accueil qui prennent la relève.

Car voyez-vous, il est aussi fort possible que les familles d'accueil de nos enfants adoptés durement confrontées à leurs réalités particulièrement déroutantes, au risque de perdre aussi pied et leur équilibre.

Danielle Marchand

Direction et coordination

PETALES Québec (Parents d'Enfants présentant des Troubles de l'Attachement Ligue d'Entraide et de Soutien)

Les régions

LES COMITÉS RÉGIONAUX

Info-Comités

03 04
15 07 06b
08
11 09
13

QUÉBEC (03)

Le comité régional de Québec dresse un bilan positif quant à ses réalisations en collaboration avec nos ressources pour la dernière année. Depuis avril 2017, nous avons créé le groupe Facebook qui permet de réunir nos ressources, de pouvoir répondre et informer celles-ci rapidement. L'inscription des membres à ce groupe secret va bon train. Nous en profitons pour vous relancer afin de venir rejoindre ce groupe et d'être à l'affût de toutes les nouveautés et des procédures (groupe : rejoindre Mme Francine Boutin, qui vous ajoutera par la suite).

Aussi, nous avons tenu nos déjeuners trimestriels permettant à nos ressources d'échanger, et pour la première fois nous avons visité nos membres de la région de Portneuf, ce fut un déjeuner très communicatif. Notez que le prochain déjeuner prévu est le 26 janvier à Québec (Mikes Lebourgneuf). Il est également déjà prévu que nous visiterions la région de la Malbaie en mai 2018!

L'année 2017 a été une année d'ajustement pour nos ressources en ce qui concerne certains critères, mais sachez que nous sommes disponibles en tout temps pour échanger avec vous. Nous soulignons l'importance de suivre les formations recommandées, et ce sans délai.

Nous aimerions souligner notre participation au colloque provincial en octobre, qui a permis de réunir plusieurs régions et d'y faire de belles rencontres édifiantes et enrichissantes. Cet événement reviendra en octobre prochain dans les Laurentides!

Nous profitons de cette tribune pour vous annoncer en primeur que le jeudi 7 juin 2018, à notre assemblée régionale annuelle, nous aurons un conférencier renommé, Monsieur Sylvain Guimond. Nous vous invitons personnellement à l'Hôtel Must (1345 Route de l'Aéroport, L'Ancienne-Lorette, QC G2G 1G5) où café et dessert vous seront servis.

En terminant, nous espérons que cette période des fêtes fut remplie de moments de joie et de plaisirs et nous vous souhaitons une bonne année 2018!

Christiane Robitaille, administratrice et présidente
418-262-4222
crobitaille@ffariq.ca

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)

Bonjour chères ressources,

Je profite du moment pour vous souhaiter à tous une année 2018 remplie de belles choses, mais surtout de la santé. Ces vœux sont de ma part ainsi que de mon comité (M. Jean-François Rioux, Mme Johanne Blais, Mme Christiane Houle, M. Sylvain Rivard, M. Sylvain Cadoret, Mme Nadia Perron ainsi que Mme Vélany Lafrenière).

Merci de nous faire confiance et de faire appel à nous en cas de questionnements ou pour de l'aide.

Petit rappel, n'oubliez pas que si vous voulez votre carte de membre privilège qui vous permet d'avoir des rabais chez certains partenaires, vous devez avoir signé le formulaire d'adhésion à la FFARIQ. Veuillez contacter M. Rioux pour une rencontre (819) 696-8594. Également, pour les nouvelles familles d'accueil accréditées récemment, nous avons un groupe Facebook privé avec plus de 300 membres, si vous voulez le rejoindre veuillez me contacter au (819) 696-8592.

Encore une fois merci et bonne année!

Sylvain Bilodeau, administrateur et président
819-696-8592
sbilodeau@ffariq.ca

BATSHAW (06b)

Merci pour cette année incroyable. L'équipe du comité régional de Batshaw et moi-même vous souhaitons une belle année 2018. Nous avons accompli tant de choses jusqu'à maintenant et l'année à venir sera encore plus extraordinaire. ENSEMBLE, nous nous sommes tenus droit et avons affronté beaucoup de changements, et ce avec succès. Nous avons laissé nos vis-à-vis savoir que nous sommes présents et que nous sommes forts face à tous les défis que le ministère nous a imposés. Je ne peux vous dire à quel point il est important de nous contacter lorsque vous êtes confrontés à des difficultés avec l'établissement. Nous sommes là pour défendre les intérêts des parents d'accueil avant que les choses ne deviennent hors de contrôle. Nous avons les outils en main afin de nous attaquer aux problèmes avant qu'il ne soit trop tard.

Lorsque je regarde en arrière et que je constate tous les changements et la politique d'ouverture de notre nouvelle présidente, je ne peux que la féliciter pour son travail bien fait. Nous sommes une équipe unie et efficace. Je veux également remercier le personnel de soutien et les représentants syndicaux et avocats pour leur travail. Nous n'aurions pas pu y arriver sans vous.

Merci.

Claudette Gauthier, administratrice et présidente
450-659-4491
cgauthier@ffariq.ca

OUTAOUAIS (07)

Le comité régional tient à remercier les familles d'accueil qui ont participé au party de Noël le 16 décembre dernier. C'est dans un esprit festif que les enfants ont reçu des cadeaux du père Noël.

Préparez-vous chères ressources à une invitation ce printemps pour une sortie à la cabane à sucre. Nous espérons pouvoir compter sur votre participation encore une fois.

Je profite de l'occasion pour souligner l'implication et l'engagement de notre directrice, madame Sylvie Dagenais, qui quitte notre comité régional. Elle est dorénavant remplacée par madame Josée Dorion.

Chacun d'entre nous souhaitons une bonne année 2018 dans la paix et l'allégresse à toutes nos familles d'accueil.

Donatienne Dubé, administratrice et présidente
819-210-6449
ddube@ffariq.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Votre comité régional vous salue encore une fois de plus. Nous continuons de travailler bien fort pour vous visiter et répondre à vos besoins dans la mesure du possible. Nous sommes conscients que notre territoire est grand en kilométrage pour pouvoir vous voir. Malgré tout cela, nous sommes toujours là comme comité régional, soit Mme Céline Larivière (vice-présidente), Mme Diane Mantha (trésorière), Mme Jacqueline Lesage (secrétaire) et moi-même René Lévesque (administrateur et président).

Depuis la dernière parution de l'Inform'accueil en juin 2017, bien des choses se sont passées. Nous avons vécu une période de maraudage assez courte et surprenante. Pour faire suite à ce dernier, nous avons dû aller au Tribunal administratif du travail pour pouvoir mettre en lumière certaines choses que nous avons observées durant ce maraudage. Une réponse est attendue au début de l'année 2018. Pour plus de compréhension, je vous réfère à l'infolettre qui vous a été envoyée le 1^{er} décembre dernier.

Nous avons continué à vous rencontrer dans les derniers mois. Nous avons visité 3 secteurs avec la présidente nationale Mme Geneviève

Rioux et notre conseiller syndical M. Étienne Marquis. Les autres secteurs seront faits d'ici juin 2018. On ne vous oublie pas et nous comptons sur votre présence au moment de notre visite chez vous.

Nous avons également poursuivi les rencontres avec le centre jeunesse tout au long de l'année, à raison d'une rencontre aux 6 à 7 semaines, afin d'échanger et de régler différentes problématiques vécues par nos membres.

Votre comité régional poursuit les rencontres pour planifier et organiser diverses activités dans notre belle région. Vous en serez informés en temps et lieu.

Vous pouvez me rejoindre en tout temps pour des questionnements ou des problèmes, n'hésitez pas à me contacter au 819-333-9370.

Merci,

René Lévesque, administrateur et président
819-333-9370
rlevesque@ffariq.ca

CÔTE-NORD (09)

Une autre année qui vient de se terminer, une année où nous avons vécu encore une fois plein de changements, une année où nous avons eu une très belle avancée sur la modification de la Loi 99. Le Ministère a pris le temps de considérer nos demandes, ce qui fait que nous serons reconnues comme famille d'accueil en étant invitées aux révisions et nous pourrions également aller au tribunal pour enfin pouvoir dire comment sont nos petits cocos dans la vie de tous les jours.

J'aimerais vraiment prendre un moment pour remercier toutes les personnes à la FFARIQ qui, de près ou de loin, ont fait en sorte que cette loi soit modifiée pour le bien des ressources et des enfants.

Également cette année, notre groupe privé Facebook a démarré en force, environ 50 ressources sont déjà membres sur 94, donc nous avons plus de la moitié d'entre vous inscrits à notre page. N'hésitez pas à vous en servir, elle est là pour que vous puissiez poser vos questions et aussi pour échanger entre nous, le tout toujours dans

le plus grand des respects. Nous sommes plus actifs et cela je l'ai constaté lors de la tournée de Noël où j'ai pu rencontrer plusieurs d'entre vous et même voir de nouveaux visages. Sachez que pour votre comité régional et moi-même, il est très important d'être près de vous et de vous accompagner, que ce soit pour des conseils, de l'aide pour vos classifications ou juste une oreille pour un trop-plein. Nous saurons être là.

N'oubliez pas également nos formations qui seront données à l'hiver et au printemps, soit le cadre de référence donné en collaboration avec l'établissement, ainsi qu'Oméga. S'il y a des formations qui vous intéresseraient pour le futur, bien vouloir me les faire parvenir. En terminant, votre comité régional de la Côte-Nord vous souhaite une année 2018 remplie de joie, de bonheur, de santé et d'amour, que vous savez si bien partager avec nos petits cocos. Soyez fiers du travail que vous accomplissez jour après jour.

Mélanie Gagnon, administratrice et présidente
418-587-2296
mgagnon@ffariq.ca

GASPÉSIE/LES ÎLES (11)

Le temps des fêtes étant déjà chose du passé, je tiens à souhaiter à toutes les ressources de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une année remplie d'amour et de santé. Je vous souhaite de pouvoir continuer à faire ce que vous faites de mieux, soit de recevoir, d'aimer et d'accompagner au quotidien tous ces jeunes qui vous sont confiés.

Tous les membres de votre comité régional continueront de vous informer de vos droits et des procédures en tant que RTF lorsque vous les interpellerez. N'oubliez surtout pas de vous inscrire aux formations qui seront mises sur pied au cours de l'année; elles vous seront bénéfiques dans l'accomplissement de vos tâches quotidiennes.

Continuez le magnifique travail que vous faites avec ces jeunes, vous serez les premiers à en bénéficier. De plus, soyez assurés que la FFARIQ fera tout en son pouvoir pour vous représenter le plus efficacement et le plus adéquatement possible.

Je vous invite à consulter le site de la FFARIQ, www.ffariq.ca, car il s'agit d'une source incommensurable d'informations à votre disposition et mises à jour régulièrement.

Gaëtan Lussier, administrateur et président
418-752-6023
glussier@ffariq.ca

LAVAL (13)

Je profite de cette tribune pour vous souhaiter à tous une très belle et bonne Année. Je vous la souhaite riche en santé, paix et expériences.

Le comité de Laval s'engage cette année encore à vous rencontrer le plus possible par le biais de multiples activités. Celles-ci sont organisées pour vous, il serait encourageant que vous y participiez. Nous sommes heureux de la présence d'un grand nombre d'entre vous à la Fête de Noël, c'est toujours un grand plaisir de revoir les enfants. Toute une équipe a contribué à cette réalisation, mais je tiens à souligner le dévouement exceptionnel de notre vice-présidente Annie Blouin, qui s'est démenée pour trouver des fonds, soit en commandites ou en dons. Nous lui disons un gros merci et bravo.

Nous vous invitons à lire attentivement les courriers de la FFARIQ; c'est par ce biais que nos invitations vous sont lancées. Nous encourageons

les gens de notre région qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le groupe privé Facebook à l'adresse suivante : ffariq13@hotmail.com. Grâce à cela vous aurez des réponses à vos questions rapidement et recevrez du même coup beaucoup d'informations pertinentes.

Sachez que nous sommes là pour vous. Soit pour une interrogation, un conseil, une représentation ou de l'accompagnement auprès du centre jeunesse. N'hésitez pas à nous contacter, n'attendez pas qu'il ne soit trop tard. Vous avez une déléguée syndicale dédiée à la région de Laval.

N'oubliez pas que le comité régional ainsi que la FFARIQ n'existent que pour vous. Restons forts.

Vaunette Durandisse, administratrice et présidente
450-663-0220
vdurandisse@ffariq.ca

LAURENTIDES (15)

Bonjour chères familles d'accueil,

Le temps des fêtes vient tout juste de passer, mais je tenais quand même à remercier tous ceux qui ont pu se déplacer pour la cueillette des pommes cet automne.

De plus, le déjeuner-causerie qui a eu lieu à Saint-Sauveur fut un succès. Nous espérons poursuivre au printemps dans un autre coin de notre belle région pour pouvoir échanger avec vous et répondre à vos questions.

Depuis quelque temps, des ressources intermédiaires se sont greffées à notre organisation et nous désirons leur souhaiter la bienvenue parmi nous.

Au nom de tous les enfants, nous tenons à vous remercier pour l'excellent travail que vous faites pour eux. Bonne année 2018 à toutes nos ressources.

Lise Plouffe, administratrice et présidente
819-660-4082
lplouffe@ffariq.ca

> BESOIN D'AIDE OU D'INFORMATION ?



LES CONSEILLERS SYNDICAUX – VOS REPRÉSENTANTS

Nom	Téléphone	Courriel	Régions
M ^e Olivier Auchu	418 561-9311	oauchu@ffariq.ca	Québec, Gaspésie/Les Îles et Laurentides
Mme Maude Delagrave	581 998-1804	mdelagrave@ffariq.ca	Mauricie/Centre-du-Québec et Laval
M. Étienne Marquis	418 554-6493	emarquis@ffariq.ca	Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Outaouais
M ^e Daphné Blanchard Beauchemin	514 360-5776, poste 30	dbbeauchemin@gaggino.ca	Batshaw

Le rôle des conseillers syndicaux est de répondre à vos questions et de vous assister en cas de besoin. Qu'il s'agisse de répondre à des demandes d'informations générales, de vous conseiller dans le cadre de difficultés rencontrées ou encore vous accompagner dans les situations de litiges ou de conflits, ils sont là pour vous :

- Renseignements généraux ;
- Questions relatives à une difficulté ;
- Enquête administrative ;
- Interventions à l'occasion d'un signalement ;
- Contestation de la révision de la classification ;
- Mécontente.

N'hésitez donc pas à faire appel à eux !

COMITÉ EXÉCUTIF – FFARIQ

Geneviève Rioux, présidente
819 691-6958

Johanne Blais, trésorière
819 448-3542

Ghislaine Pelletier-Robitaille,
vice-présidente
450 858-3644

Francine Boutin, secrétaire
581 998-5238

Droit d'être accompagné

Si vous éprouvez une difficulté ou vous voulez faire valoir une mécontente, vous avez non seulement le droit d'être accompagné par un représentant, mais cela est même préférable. N'hésitez pas à vous prévaloir de votre droit, et faites appel à nous.



Siège social de la FFARIQ – Québec

Téléphone 418 529-4734
Sans frais 1 866 529-5868
Télocopieur 418 529-0456
Sans frais 1 866 388-8860
info@ffariq.ca

François Garon, directeur général
fgaron@ffariq.ca
Marie-Claude D. Goupil, adjointe de direction
mgoupil@ffariq.ca
Maryse Breton, commis comptable
mbreton@ffariq.ca

Nathanielle Lacmale, réceptionniste
nlacmale@ffariq.ca
Alexandra Vadnais, adjointe aux conseillers
avadnais@ffariq.ca

CONTENTS

- 2 > Word of the General Director
- 3 > YPA File
- 4 > FFARIQ Claims a Higher Collective Bargaining Power
- 5 > Preventive Withdrawal During Pregnancy
- 6 > National Disagreement Regarding Expense Claims
- 7 > Feedback on FFARIQ's Symposium and AGM
- 7 > New Research Project Regarding the Evaluation of impacts of the Youth Protection Act. Focus on Family Reunification and placement.
- 9 > PETALES Québec
- 10 > The Regional Committees

Volume 10
Number 1
January 2018



L'inform'accueil

A resource trained and informed: a resource of the future

EDITORIAL

Dear resources,

I hope you had wonderful holidays and took this time off to recharge your batteries. The last year was an opportunity for us to see the outcome of many important files, always for the benefit of our foster resources. As you know, we make it our duty to always improve your working conditions. We never take anything for granted and we work tirelessly so you can focus on what is important: your work with the children you foster with so much love.

At the FFARIQ, we start this year strongly with once again many files we wish to carry out. I will make it my duty to come and visit you in your regions. These meetings are the best place to ask questions, get to know your rights and learn about our breakthrough on many subjects. It is also an opportunity to meet other families from your area who possibly experience the same difficulties as you do in their everyday life. I will never repeat it enough but it is so important for foster families to support each other. It is from that perspective that we created the private Facebook groups in your regions. Once again, I invite you to join the group

via your regional committee. We want to make sure you are informed quickly and efficiently regarding the latest developments in your region. Our goal is to answer questions, create discussions and facilitate networking in a confidential manner. Many foster resources are already very active on these groups and we want to promote them even more, since we already see the positive results of it.

I take this opportunity to wish you a great and happy New Year 2018. I wish you happiness, good health and in particular, quality time with your family. Do not forget that FFARIQ is there for you when it comes to answer your questions or defend your interests. Many people are there to help you, whether it is your regional committee or our union representatives and lawyers in each of your regions. Call upon us and let us be your voice.

Geneviève Rioux,
FFARIQ's President



L'inform'accueil is published by the Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourassa
Office 256
Email: info@ffariq.ca
Web site: www.ffariq.ca

Phone number: 418 529-4734
Toll free: 1 866 529-5868
Fax number: 418 529-0456
Fax number toll free: 1 866 388-8860



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

Word of the General Director

Dear resources,

The year that just went by was a very busy one and new challenges are ahead for our organization.

This Inform'accueil issue is full of important information related to the major actions undertaken by our team during the last few months. After reading the articles, you will see the positive impacts and benefits on your role as a foster resource in the short-term, medium-term and long-term. In first place, the review of the *Youth Protection Act* by the National Assembly was our main concern during 2017. FFARIQ was the only union to suggest amendments for the benefit of foster families and was successful in its requests. You will find in the next pages a complete text stating the major amendments to the Act. The most important one is that from now on, the IR-FTR interested in making their representations in front of the court will be able to do so when a child is removed or during a user's file revision. For this purpose, FFARIQ negotiated special rates with two law firms specialized in youth and family law. You will find their contact information at the end of this section*.

In the current issue, we also present excellent articles related to decision of the *Tribunal administratif du travail* regarding IR-FTR's access to the precautionary cessation of work "for a safe maternity experience program", under *Occupational Health and Safety Act*. Two other articles are related to FFARIQ's appeals: the national misunderstanding for the institutions' default of payment for certain charges and our dispute for certain provisions of the *Act respecting the representation of family-type-resources*. I invite you to read carefully these articles. They explain clearly the actions your union has undertaken for your best interest.

On a different note, your union also filled a dispute lately regarding union certification as a result of Bill 10 and the reorganization of the health and social services network. Court hearing on FFARIQ's dispute took place on October 16, 2017, before the *Tribunal administratif du travail*. The dispute requested to declare illegal and invalid CSN's raiding last July in the Abitibi-Témiscamingue region. All the evidence being entered, court's decision is expected at the beginning of this year. We will keep you posted.

For the upcoming year, certain files are already on our radar to improve your working conditions as IR-FTR. This is why FFARIQ wants to address the concerns related to the taxation by Revenu Québec for the IR-FTR's reimbursement of subsidized day care. FFARIQ wants to make sure IR-FTR do not pay taxes on day care and make this obligation attributable to the institutions. As you can see, FFARIQ is working with you and for you.

Need we remind you that FFARIQ is the only union to offer personalized consulting services. You have the opportunity to consult with our experts and lawyers which makes us the leader in IR-FTR's representation in Quebec. Don't hesitate to contact us for any question you might have.

Finally, let me wish you a Happy New Year 2018 on behalf of all FFARIQ's employees.



François Garon
General Director L.L. MBA

* Contact information for law firms specialized in youth law:

Salvatore lawyers

75, Des Châteaux Boul., office 322
Bainville, QC J7B 2A4
Phone: (450) 970-2707

Auger, Garnier, Frédéric lawyers

1085, Louis-Saint-Laurent Av.
Québec, QC G1R 2W8
Phone: (418) 682-8211

YPA File

Do you remember the time when foster families had to make a court application to hope to be able to testify in front of a judge? We are glad to announce that this problem was resolved. From now on, foster families to whom a child is entrusted to will not only be consulted before the child is removed into another living environment but will also be consulted during the child's status revision. FFARIQ made sure to assert your rights in taking the opportunity to file a memorandum for the ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saintes habitudes de vie during the parliamentary session that took place in autumn 2016. In order to do so, legal researches were conducted and your testimonies and experiences were useful to support our intentions regarding the amendments. The act was passed on October 4th, 2017.

Many other amendments were made to the YPA. Among the amendments, let us mention the one that favors the child's cultural identity and the participation of aboriginal communities in the decisions made for their child. The Youth Protection Act will now take into consideration the importance of an aboriginal child's cultural identity to decide what is the child's best interest. Another amendment to the Act is the provision

facilitating the report and management of abusive situations, especially when it comes to sexual abuse, which will allow more protection for the children who are victims of all forms of sexual abuse and exploitation. Also, other provisions are intended to clarify the law. The risks for children who do not attend school and neglect in education were reviewed in order to be consistent with the provisions provided by the *Education Act for school attendance*.

Thank you for your trust and support!



Maude Delagrave

Maude Delagrave
Union representative



FFARIQ Claims a Higher Collective Bargaining Power

Last August, the FFARIQ filed an action at the Superior Court challenging the constitutional validity of certain provisions of the Act respecting the representation of family-type resources and certain intermediate resources and the negotiation process for their group agreements (hereafter the "Act"). The FFARIQ alleges that those provisions violate the freedom of association guaranteed at section 2(d) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms (hereafter the "Charter"). This action is essentially grounded on two jurisprudential principles recognized by the Supreme Court of Canada, the highest court of the country, with regard to freedom of association.

First, freedom of association under section 2(d) of the Charter recognized a right to collective bargaining, that is to say, the right to joining together to pursue common goals, notably negotiating workplace conditions. When a law or a regulation puts constraints on topics likely to be negotiated, that reduces the bargaining power of one of the party and makes impossible the achievement of the goals related to freedom of association relating to working conditions. That constitutes an interference with freedom of association, which gives rise to remedies to allow compliance with the guarantee that is permitted by the Charter.

The Act constraints the negotiation of some topics likely to be part of the Group agreement. Indeed, some topics are qualified as "not negotiable" by the Minister of Health and Social Services and could not be negotiated at the previous negotiations. For instance, the Group agreement currently in force has an informative section composed of six letters of understanding that are not part of the Group agreement. Of these, five concern topics that are related to the working conditions of resources and that can not be negotiated. In addition, the topics included in the specific agreement can not be subject to collective bargaining, such as the duration of the specific agreement.

Moreover, the second jurisprudential principle on which is based the FFARIQ's action is that the right to strike is an indispensable component of collective bargaining and helps to maintain the balance of the parties in their negotiations. When workers' right to strike is abrogated, it creates an imbalance of power between the negotiating parties. To reinstate this imbalance of power, the right to strike must be replaced by a

mechanism to find a solution to the stalemate that may arise between the parties in the negotiation phase. For instance, jurisprudence recognized that the access to an independent dispute resolution process to fix difficulties in the phase of negotiation constitutes an effective mechanism of replacement to the right to strike. In particular, having recourse to a dispute arbitrator whose decision is executory and which the parties are bound to respect, restores the imbalance of power that develops between the parties when the workers' right to strike is withdrawn.

Regarding the resources, not only the Act doesn't allow them to strike during the collective bargaining, but doesn't provide a way to overcome the deadlock that may arise in the negotiations. Thus, during the negotiations, when the FFARIQ and the Minister can't reach a middle ground, the resources can't exercise efficient means of applying pressure other than "administrative" mean of pressure. This significantly undermines their right to collective bargaining arising from their constitutional freedom of association.

Thus, through the action filed last August, the FFARIQ requests that the provisions of the Act that infringes the freedom of association of the resources be declared invalid. In particular, the FFARIQ requests that the government be directed to make amendments to the Act so that the resources can negotiate any work conditions that are applicable to them and that they can benefit from a meaningful dispute resolution mechanism in the event of a stalemate in the collective bargaining process, in order to make up for the fact that they are deprived from the right to strike.



DB Beauchemin

Daphné Blanchard-Beauchemin
Lawyer
Gaggino Lawyers

Preventive Withdrawal During Pregnancy

The work of an FTR is very particular. Like any worker, you are vulnerable to the risk of life. Yet, when you have to take time off, you cannot just leave your workplace to rest because vulnerable people rely on you and your protection. In this context, we will analyze in this text a decision of the Tribunal administratif du travail (TAT, division of health and safety at work) during a preventive withdrawal under the program “for a safe maternity experience”. You will be able to identify what implies a work withdrawal as a foster resource and your right to be compensated.

In this TAT judgment, the resource asked the Court to declare that she qualifies for the program “for a safe maternity experience” and therefore that she is entitled to an income replacement while she was operating a residence for heavily handicapped adults.

The CNESST first confirmed on two occasions that the resource is not entitled to income replacement benefits since she still has users in her residence. Note that by still having residents in her resource, the CNESST estimated that she still receives payments due to her service and that consequently, she is not entitled to an income replacement indemnity.

The nature of the resource’s work led her to believe that it was unrealistic for her to require the users to leave her residence in order to benefit from the program “for a safe maternity experience”. She decided to appeal the decision.

It is important to note that the resource had to increase her staff’s working hours for the night shift and perform administrative tasks in order for her to reduce workload to continue her pregnancy safely. As a result, the resource felt that she was eligible to receive the compensation from the program “for a safe maternity experience”.

In that regard, the Court found that by requiring the resource to have no user in her home for her compensation claim to be accepted, while she had to take steps to remove from physical danger the unborn child and herself because of her state of pregnancy, the CNESST added to the law some conditions that are not provided. Incidentally, the requirement to have no user in her residence is, according to the court,

difficult to apply because of the characteristics of the users hosted by the resource. She had pointed out that it would be difficult to relocate users quickly because they have important basic needs. Also, from a strictly economic point of view, the CNESST imposed a measure that is likely to question the viability of what she has built by becoming an intermediate resource. Indeed, how could she bear the expenses inherent to the conservation of a building that can accommodate eight adults with severe disabilities without the resulting income?

For these reasons, the court found that because of her pregnancy, the resource suffered prejudice. In addition, the difficulty of applying the rules on preventive withdrawal should not deprive the resource of the benefits that the legislature intended to grant her in terms of income replacement. With that in mind, the court granted the resource a determined income replacement indemnity according to the minimum wage in effect when the preventive withdrawal certificate was issued. The court also stated in its judgment that:

«If she considers this measure insufficient to adequately compensate her, the Tribunal allows the resource the opportunity to demonstrate to the Commission that she is entitled to an income replacement indemnity greater than what she was entitled to receive. »

Recently, we have received confirmation that the resource was compensated in accordance with her net income for the current fiscal year during the litigation. Indeed, the CNESST decided to apply section 365 of the Act respecting industrial accidents and occupational diseases and to compensate the resource based on her net salary rather than based on the minimum wage.



Étienne Marquis
Union representative

National Disagreement Regarding Expense Claims

During the last few years, FFARIQ filed many grievances to claim the reimbursement of foster families' expenses, for which the institutions refused to pay. This fall, our lawyers argued in front of an adjudicator in the context of the national disagreement to represent the rights of foster resources in this situation.

SCHOOL SUPPLY

The very first situation reported was about school supply. In two similar cases, the institution of Mauricie Centre-du-Québec agreed for a user to enroll in a specialized study program. The institution first agreed to reimburse the expenses related to the enrolment fees, but then refused to pay for school supplies required by the program. In one case, a laptop of a specific brand was required for all the teenagers of the program. In another case, a camera was necessary for the class as well as for the home works. Since this equipment was required for the enrolment of the users to these specific programs, we argued that the institutions' agreement for the users to enroll the programs resulted in their agreement to pay for the school supply related.

SPORT AND CULTURAL ACTIVITIES

Another situation presented to the adjudicator was related to the equipment required for sport and cultural activities. One resource enrolled three users in a baseball league. The institution agreed to reimburse the resource the cost of the registration fees. However, the institution refused to reimburse the foster family for the cost of the baseball gloves. As mentioned here above for the school supply cases, we argued that the baseball gloves were necessary for the users to be able to actually participate and thus the purchase was a "fee" related to the activity. We therefore requested the reimbursement for the resource.

SCHOOL UNIFORMS

The last situation submitted to the adjudicator was related to school uniforms. In this case, the resource had three users attending high school. Despite the obligation for school uniforms, the institution refused to pay for it as school supply. The institution argues it was clothing. FFARIQ's position was that school uniforms can not be considered part of clothing since it is meant to be worn at school only. Because school uniforms can not be worn by the users in their daily life outside of school, we maintain that school uniforms are school supplies rather than clothes.



Meanwhile, the Ministry claims that institutions have discretionary power to allow an expense or not. According to the Ministry, institutions can decide if an expense listed in the users' circular should be incurred or not. Therefore, the institutions would not break any provision of the act, the collective agreement nor the Circular, in using its discretionary power.

The adjudicator's decision in this national disagreement should be known during winter 2018. FFARIQ believes that foster resources should not have to pay for activities or programs that were approved by their institution.



Olivier Auchu

Union representative and lawyer

Feedback on FFARIQ's Symposium and AGM

FFARIQ's annual symposium took place on October 21st, 2017. Once again this year, our team went above and beyond to offer you an event that combined educational conferences, information and entertainment. Our president started the day with a word of welcome and lunch was served for everyone. Then, we had the chance to welcome lecturer Sylvain Guimond who addressed in a fun way the theme of self confidence and self value. At the end of the afternoon, Dr. Martin Pearson came to offer a lecture giving information and tricks for families with children who have ADHD.

Mr. Michaël Rancourt was invited to entertain the audience after the cocktail and feast. The artist managed to charm everyone there with his multiple talents. Many attendance prizes were given during the entire evening.

On Sunday October 22nd, we held our Annual general meeting (AGM) for the members only, which means only the people who signed the FFARIQ membership card could attend. We submitted the annual activity report for 2016-2017 as well as the financial statements and the independent auditor's report.

We want to sincerely thank all the resources that came to this great weekend organized for you. We were amazed to see how many of you answered our invitation. **For next year, we can already announce that our annual symposium and AGM will be held in the Laurentians region on October 20th and 21st, 2018.** Our team is already working hard to make sure our event will be once again interesting and unifying for each and everyone of you. Please mark the date on your calendar as more details will be provided to you in the months to come.

New Research Project Regarding the Evaluation of impacts of the Youth Protection Act. Focus on Family Reunification and placement.



ACTOR'S POINT OF VIEW

Sylvie Drapeau, Doris Chateaufneuf, Marie-Christine Saint-Jacques and Rachel Lépine

A team of researchers from Laval University's Research Center JEFAR is undertaking a new research project to gather parents, children and social workers' point of views to better understand their experience in terms of family reunification followed or not by the child's return in the family. This research project is in response to the Minister of Health

and Social Services' call for proposals and is the third project to evaluate the impacts of the Youth Protection Act (YPA) on the stability and living conditions of children.

Indeed, section 156.2 of the YPA provides that a new evaluation of the stability of children's living conditions must be tabled at the National Assembly by July 9th, 2020. This third evaluation is in line with previous evaluations and pursues observations about stability and living conditions that have already been observed, but for a longer period of time. Like

the previous evaluations, the research consists of two parts. The first part will be carried out from a quantitative approach. The second part will be conducted with the help of parents, children and social workers in a qualitative approach since their point of view will be the main focus. These two parts are complementary and will allow a better understanding of the experiences of people involved in family reunification and the possible return of the child in his family.

In this article, we will introduce the research project regarding the second part of the study, which means the point of view of parents, children and social workers. This part is under the responsibility of Dr Sylvie Drapeau, teacher at the psychology school of Laval University and researcher at JEFAR's Research Center.

WHY WE SHOULD BE INTERESTED IN FAMILY REUNIFICATION AND PLACEMENT

The results of previous evaluations indicate that there is a downward movement when it comes to placement and a modest decrease related to the instability caused by the multiple living environment and the number of removal the children have been through (Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie S. et coll., 2011; Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, D., Chateaneuf, D., Poirier, M-A., Saint-Jacques, M-C., Turcotte, G., 2015). The most recent evaluation (2015) showed that family reunification is the most privileged life project after the removal of the child and this in most of the group ages. It is the life project that comes alive the most (compared to other life projects such as adoption, guardianship or placement until majority) but we note a significant proportion of children who were reunited but were replaced in another environment later. According to the authors of these studies, it is critical to improve our knowledge of personal factors, environmental factors as well as family factors that help maintain family reunification. The knowledge of these factors would allow us to create a sustainable living environment more quickly for the child. Also, following the second evaluation, researchers emphasized how important it is to gather the point of view of the many people involved in the situations to better understand the points of convergence and divergence related to the intervention processes. This is the reason why we are interested in their point of views.

The aim of our research project is to gather the point of view of actors involved (parents, children, social workers) about family reunification followed or not by a placement, and identify the factors that contributed to its success or failure.

WHO IS SOUGHT BY THE PROJECT?

The family actors (parent and child) as well as the selected responsible social workers will be asked to participate to the study. The sample will be made up of parents, children and workers involved in situations where at least one child aged between 0 and 17 years old was involved in a placement measure in a foster family or another environment during the last few years. Two sub-groups will be formed: one group involving families where a child was placed in the past and reunited with his family and one group involving families where a child was placed and reunited with his family but removed from the biological family and placed once again in another environment. To reach our goal, the research will take place in four youth centers that are regionally and demographically different. Around 50 families will be selected for the study.

WILL FOSTER PARENTS BE SOUGHT FOR THE STUDY?

Foster parents (foster families, proximity families and relatives) will not be directly sought for this research project. However, it is possible that a child fostered in your resource is asked to participate. In such a case, foster parents will be informed by the research team or by the social worker responsible. Only children aged between 9 to 17 years old will be sought for the research project with the parent's consent.

WHAT IS THE OUTCOME OF THIS STUDY?

The research will allow prime information regarding the parents and children's appreciation of child protective services. In describing exactly their experience with family reunification and placement, the study will shed light on the needs of specific people and the adequate services to meet their needs. This study's data will also allow to create guidelines on how to better support children and families whose life project is the return of the child in the biological family, which will also be beneficial for the foster family of the child.

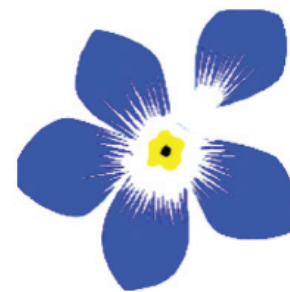
FOR MORE INFORMATION:

For more information, do not hesitate to contact the project coordinator for this part of the study: Rachel Lépine (418) 656-2131, ext. 4512 or by email to Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca

JEFAR's Research Center wants to wish you a Happy New Year!

PETALES Québec

Abandoned a second time...



This is what is often said or thought when adoptive parents ask for the placement of their adopted child without the possibility of a return in the family. To maintain contacts is still hard and for some of them it is so hard that they prefer to keep in touch with simple and short phone calls. Placement causes discomforts such as distance and even parental detachment.

These adopted children can show no sign of emotion about the placement in taking refuge in silence and in isolating themselves from the foster family. Others might seem to adapt quickly, respecting the rules, showing no sign of opposition and being very familiar from the very first encounter. The foster family immediately becomes their new family as if they now had a new mom and dad, forgetting instantly about their adoptive parents.

Anger, rage, sadness, fear, excitement, doubt, indifference... This is quite an emotional cocktail for these children who were adopted then placed in a foster home. They will show these emotions in many ways, which creates confusion for the adults around them.

It is terrible to abandon them a second time, most of the time in a period of chaos and conflicts between them and the adoptive parents. Who are the parents daring to act that way and leave these unfortunate children?

INDEED, WHO ARE WE?

We wanted children and we wanted to create a family unit. For many reasons often unpredictable, the path to get there was the adoption of a child born here or elsewhere in the world. Confident about the long-awaited happiness to come, we were confronted with the reality of adopted children. Day by day, we make disturbing discoveries. We realize the important impact of the break from their biological roots and identities. For many of them, the impacts due to the abuse and neglect they suffered before the adoption are major. These children are dealing with extreme vulnerability in terms of their emotional, cognitive and social development, which we are made aware of when they arrive or sometimes after days, months or years.

What should we do then? In Quebec, there are no postadoption resources that can help and accompany these distraught parents. Within years the situations are getting worse and there is an urgent need for action.

The kids are stuck in the system and get reported. The parents are judged according to the principles of safety and compromised development based on emotional rejection from the parent, educational neglect, abuse or risk of abuse, behavioural problems of the child, etc. Evaluation and guidelines are based on strict practice principles. Unfortunately, a more ecosystemic vision would allow a better view of the challenges related to adoption and bonds.

The lack of knowledge and the quasi absence of expertise in these fields surrounding adoption and bonds for social service's workers and professionals sometimes causes trigger in the placement process.

Who pays the price for this? The adoptive kids, parents as well as the foster families who take over.

Because you know, it is strongly possible that the foster families for our adopted children also are facing the very same difficult and disrupting realities as adoptive parents, also risking losing their balance.

Danielle Marchand

Direction and coordination

PETALES Québec (Parents d'Enfants présentant des Troubles de l'Attachement Ligue d'Entraide et de Soutien)

The Regions

THE REGIONAL COMMITTEES

Info

03 04
15
07 06b
08
11 09
13

Québec (03)

The regional committee in Quebec had a positive assessment concerning its achievements in collaboration with our resources for the latest year. Since April 2017, we have created the Facebook group that allows us to gather our resources, to respond and inform them quickly. Registration of members of this secret group is well underway. We take this opportunity to remind you to join this group and to be on the lookout for all the news and procedures. (group: join Mrs. Francine Boutin, who will add you later).

Also, we held our quarterly lunches allowing our resources to exchange, and for the first time we visited our members of the Portneuf region, it was a very communicative lunch. Note that the next lunch scheduled is January 26th in Quebec (Mikes Lebourgneuf). It is already planned that we will visit the Malbaie region in May 2018!

The year 2017 has been a year of adjustment for our resources regarding certain criteria, but we can assure that we are available at all time to exchange with you! We emphasize the importance of following the recommended courses without delay!

We would like to highlight our participation in the provincial symposium in October, which brought together several regions and made beautiful and inspiring encounters. This event will come back next October in the Laurentides region!

We take this opportunity to announce that on Thursday, June 7th, 2018, at our annual regional meeting, we will have a renowned speaker, Mr. Sylvain Guimond. We invite you personally to the Hotel Must (1345, Route de l'Aéroport, L'Ancienne-Lorette, QC, G2G 1G5) where coffee and dessert will be served!

In conclusion, we hope that this holiday season was filled with moments of joy and pleasure and we wish you a Happy New Year 2018!

Christiane Robitaille, administrator and president
418-262-4222
crobitaille@ffariq.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (04)

Hello dear resources,

I would like to take this moment to wish you all a happy and healthy New year. These wishes are from me and my committee (Mr. Jean-François Rioux, Mrs. Johanne Blais, Mrs. Christiane Houle, Mr. Sylvain Rivard, Mr. Sylvain Cadoret, Mrs. Nadia Perron and Mrs. Vélany Lafrenière).

Thank you for your trust and continue to call upon us for any questions or for help.

Quick reminder: do not forget that if you want to receive your privilege card to have discounts in certain stores, you must have signed the membership card. Please contact Mr. Rioux for a meeting (819) 696-8594. Also, for newly accredited foster families, we have a private Facebook group with more than 300 members, if you want to join please contact me (819) 696-8592.

Once again thank you and happy New year!

Sylvain Bilodeau, administrator and president
819-696-8592
sbilodeau@ffariq.ca

Batshaw (06b)

Thank you for an extraordinary year, seasons greetings from myself and the executive of FFARIQ Batshaw. We have come a long way and the New Year will be even more extraordinary. TOGETHER we have stood strong and faced a lot of changes and so far, have succeed in letting our counterpart know that we are very present and that we can stand strong to all that the ministry has put forward as challenges. I can't stress enough how it is important to let us know when Batshaw puts hurdles your way. We are there to defend the interests of the foster parents before things get out of hand and have the proper tools to address such issues before it's to late. When I look back and see the changes that our new President has done and how we have an open-door policy to be heard, I congratulate her on a job well done.

We are a team reunited at last and together as a one we will succeed. I also want to thank the office staff and our legal advisors for there diligent work for our success, without you all we could not have done it.

I remain proud to serve,

Claudette Gauthier, administrator and president
450-659-4491
cgauthier@ffariq.ca

Outaouais (07)

The regional committee would like to thank the foster families who participated in the Christmas party held on December 16th. It was in a festive spirit that the children received gifts from Santa Claus.

Prepare yourself, dear resources, you will receive an invitation this spring for a sugar shack outing. We look forward to count on your participation once again.

I would like to take this opportunity to highlight the involvement and the commitment of our director, Mrs. Sylvie Dagenais, who is leaving our regional committee. She is now replaced by Mrs. Josée Dorion.

Each of us wish you a happy New year 2018 in peace and joy to all our foster families.

Donatienne Dubé, administrator and president
819-210-6449
ddube@ffariq.ca

Abitibi-Témiscamingue (08)

Your regional committee salutes you once again. We continue to work hard to visit you and meet your needs as much as possible. We are aware that our territory is large to be able to see you all. In spite of all that, we are still here as a regional committee: Mrs. Céline Larivière (Vice-President), Mrs. Diane Mantha (Treasurer), Mrs. Jacqueline Lesage (Secretary) and myself René Lévesque (Administrator and president).

Since the last issue of the Inform'accueil in June 2017, many things have happened. We had a short and surprising period of raiding. To follow up on this matter, we had to go to the *Tribunal administratif du travail* in order to highlight some things we observed during this raid. An answer is expected at the beginning of 2018. For more information, I refer you to the newsletter we sent on December 1st.

We have continued to meet you in the last few months. We visited 3 sectors with the national president Mrs. Geneviève Rioux and our

union representative Mr. Étienne Marquis. We will tour in the other sectors by June 2018. We won't forget you, and we rely on your presence.

We also continued meetings with the youth center throughout the year, with a meeting every 6 to 7 weeks, to discuss and solve various issues experienced by our members.

Your regional committee is continuing meetings to plan and organize various activities in our beautiful region. You will be informed when the time comes.

You can reach me at any time for questions or problems, do not hesitate to contact me.

Thank you,

René Lévesque, administrator and president
819-333-9370
rlevesque@ffariq.ca

Côte-Nord (09)

Another year has gone by. This year was once again full of changes. We made a huge step forward in the file regarding Bill 99. The Ministry took time to consider our requests, which means that we will now be invited to revisions and we will also be able to go to court to finally be able to tell how our little ones really are in the day to day life.

I would really like to take a moment to thank every person at the FFARIQ who one way or another worked to amend this bill for the sake of foster resources and children.

This year, we also created our private Facebook page. Already almost 50 resources are members out of 94, which means more than half of you are now a member. Do not hesitate to use this page since it is there to help, answer your questions and interact with one another, always with the utmost respect. We are more active now and I was

able to notice it during the Christmas meetings where I was able to meet many of you and also new faces. Please know that your regional committee and myself are dedicated to being close to you and accompany you for advices, help for the classification tool or just to hear your difficulties. We will be there.

Don't forget our trainings that will be given during winter and spring, which are the reference frame and Omega given with the collaboration of the institution. If there are trainings that would interest you personally, please let me know.

For the upcoming year, your regional committee wishes you joy, happiness and love, which you know so well how to share with your little ones. Be proud of the work you accomplish everyday.

Mélanie Gagnon, administrator and president
418-587-0209
mgagnon@ffariq.ca

Gaspésie/Les Îles (11)

As the holidays are already a thing of the past, I would like to wish to all the resources of the Gaspésie and Îles-de-la-Madeleine region a year full of love and health. I wish you all to continue to do what you do best, to receive, love and accompany every day these children entrusted to you.

All members of your regional committee will continue to inform you of your rights and procedures as an FTR when you call upon us. Do not forget to register for the trainings that will be organized during the year; they will be beneficial to you in the accomplishment of your daily tasks.

Continue the wonderful work you do with the children, you will be the first to benefit from it. In addition, rest assured that the FFARIQ will do anything in its power to ensure you are represented effectively and adequately.

I invite you to visit the FFARIQ website, www.ffariq.ca, it is a relevant source of information at your disposal and is updated on a regular basis.

Gaëtan Lussier, administrator and president
418-752-6023
glussier@ffariq.ca

Laval (13)

I would like to take this opportunity to wish you all a happy New Year. I wish you health, peace and experiences.

The Laval committee is once again committed to meet you as much as possible through multiple activities. These are organized for you, it would be encouraging that you participate. We were happy to have many of you at the Christmas party, it is always a pleasure to see the children again. A whole team contributed to this achievement, but I would like to acknowledge the exceptional dedication of our Vice-President Mrs. Annie Blouin, who worked hard to find funds, either through sponsorships or donations. We say a big thank you and congratulations.

We invite you to read carefully the letters you receive from the FFARIQ; it is in this way that our invitations are sent to you. We

encourage the families in our region who aren't a part of it yet to join the private Facebook group at the following address: ffariq13@hotmail.com Thanks to this group, you will quickly have answers to your questions and will receive at the same time a lot of relevant information.

You must know that we are here for you. Whether it's for a question, advice, representation or accompaniment to the youth center. Do not hesitate to contact us and do not wait until it is too late. You have a union delegate dedicated to the Laval region.

Do not forget that the regional committee and the FFARIQ only exist for you. Let's stay strong.

Vaunette Durandisse, administrator and president
450-663-0220
vdurandisse@ffariq.ca

Laurentides (15)

Hello dear foster families,

The holiday season has just passed but I would like to take this moment to thank everyone who was present to the apple picking last fall.

In addition, the luncheon that took place at the St-Sauveur region was a success. We hope to continue next spring in another area of our beautiful region to be able to exchange with you and answer your questions.

Lately, intermediate resources have been added to our organization and we wish to welcome them here.

On behalf of all the children, we would like to thank you for the excellent work you do for them. Happy New Year 2018 to all our resources.

Lise Plouffe, administrator and president
819-660-4082
lplouffe@ffariq.ca